

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	02/09/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le mardi neuf septembre, à 19h00
Conseillers en exercice	11	Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Présents	7	
Absents	4	
Pouvoirs	1	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Jean-Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET

Excusé : Ludovic ROUABLÉ (pouvoir à Nicole Royer), Séverine GRANDEMANGE

Absents : Valérie DION, Kévin ROSIER

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 19-2025 REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Maire expose que pour le comice agricole, Mme Mélanie Ossant a acheté sur internet (sur le site Temu) des accessoires pour le défilé. Le site n'acceptant pas les mandats administratifs, Mme Ossant a dû régler cet achat d'un montant de 36,42 euros sur ses deniers personnels.

Il est proposé de lui rembourser cette somme, sur présentation de la facture.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **AUTORISE** le remboursement de 36,42 euros à Mme Mélanie Ossant.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/09/2025
037-213700826-20250909-DCM_19_2025-DE